

***La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal***

Préavis municipal n° 07-2025, relatif à la demande d'un crédit de CHF 295'000.00 pour le réaménagement de la Place du Village, devant le bâtiment de l'Office du Tourisme

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Depuis plusieurs années, la Municipalité envisage de transformer la Place du Village pour mieux l'adapter aux activités de l'Office du Tourisme et aux différentes manifestations saisonnières qui y sont organisées.

C'est à la suite d'un don de deux fontaines en pierre naturelle, offertes par M. Bianchi, que l'Exécutif communal a envisagé une reconfiguration complète du site. Le projet vise à mettre en valeur ces fontaines aux côtés de la télécabine « La Diablobine », tout en aménageant une nouvelle tonnelle fixe bordée d'escaliers en gradins, en remplacement des anciens murs en moellons aujourd'hui vieillissants.

2. Projet

La Municipalité est accompagnée dans ce projet par le bureau eido Architectes Sàrl, chargé de concevoir les contours du futur aménagement. Celui-ci inclut notamment l'accès aux locaux de l'Office du Tourisme, ainsi que les cheminements piétonniers reliant le bâtiment de la BCV à la passerelle sur la Grande Eau, en direction de la place de la Maison des Congrès.

Pensé dans une optique de durabilité et de fonctionnalité au service des organisateurs d'événements, le projet intègre une distribution électrique ainsi qu'un système d'éclairage. Il tient également compte des conduites souterraines, dont certaines devront être assainies, remplacées ou déplacées hors du gabarit de construction, simultanément aux travaux de terrassement nécessaires à la réalisation du coffre de la place et des fondations.

La tonnelle sera construite avec une structure mixte : ses fondations et ses piliers seront en béton armé, tandis que la charpente sera réalisée en bois lamellé-collé. L'ensemble sera couvert d'un panneau fort et d'un placage en inox mat non réfléchissant.

Les escaliers en gradins seront fabriqués en béton armé sablé ou en éléments préfabriqués.

Le revêtement de la place, en enrobé bitumineux, garantira un nettoyage aisé ainsi qu'une évacuation efficace des eaux de surface et de la neige.

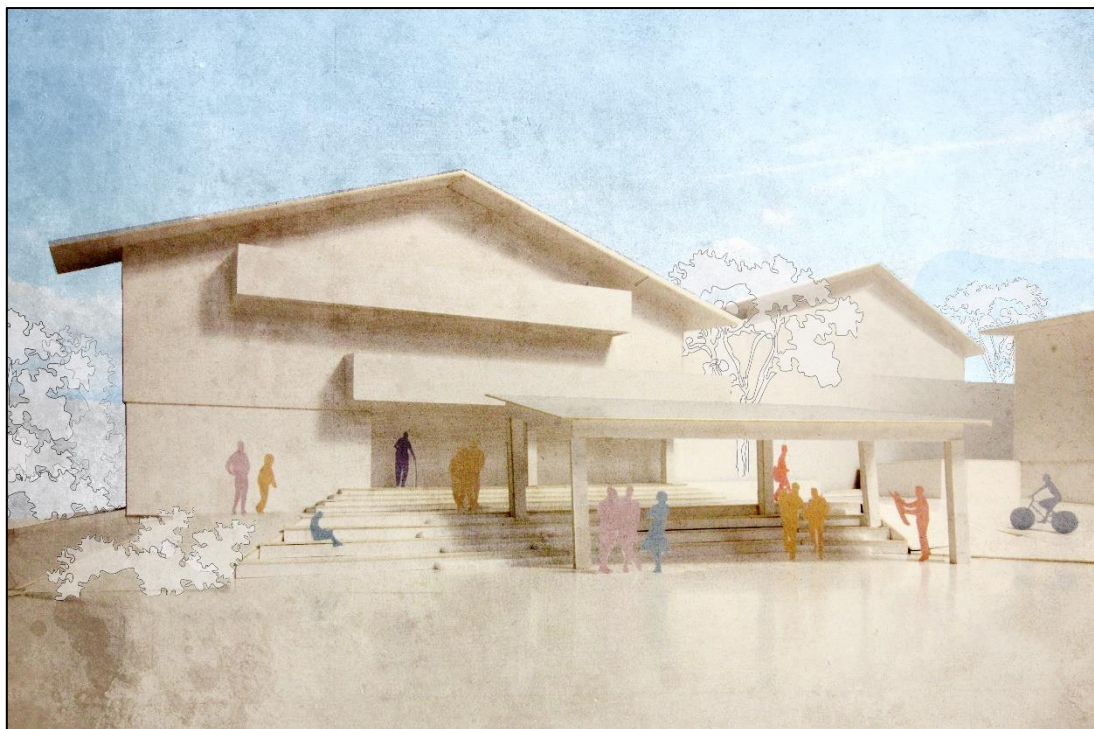


Image de la maquette – réalisation eido architectes sàrl

3. Coût

Le coût des travaux projetés peut être résumé de la façon suivante :

CFC 1	Travaux préparatoires : Démolition, déconstruction, adaptation des réseaux existants, route et canalisations	CHF	43'811.35
CFC 2	Gros œuvre 1 : Travaux d'excavation, terrassement, nouvelles canalisations EC/EU/EP, travaux en béton et béton armé	CHF	90'727.25
Bâtiment	Gros œuvre 2 : Construction en bois, ferblanterie, électricité, installation sanitaire, honoraires architecte, ingénieur et géomètre	CHF	65'130.00
CFC 4	Aménagements extérieurs : Mise en forme du terrain et du revêtement définitif, réfection du dallage en béton et du revêtement en pierre naturelle devant l'Office du Tourisme	CHF	49'925.00
CFC 5	Frais secondaires : Autorisations, taxes, assurances	CHF	3'300.00
	Réserve : Divers et imprévus	CHF	20'000.00
Total HT		CHF	272'893.60
TVA 8,1% de CHF 272'893.60		CHF	22'104.40
Total TTC		CHF	295'000.00

CFC = coût des frais de construction

La durée d'amortissement de l'ensemble des travaux proposés sera d'une durée de 40 ans.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

- Vu** le préavis municipal n°07-2025, relatif à la demande d'un crédit de CHF 295'000.00 pour le réaménagement de la Place du Village, devant le bâtiment de l'Office du Tourisme ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

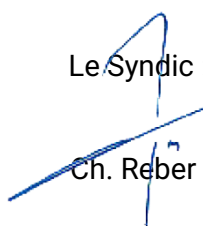
DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 295'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, à contracter l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat.**

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

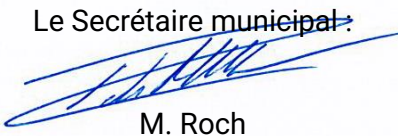
Le Syndic :



Ch. Reber



Le Secrétaire municipal :



M. Roch

Annexe(s) : - Dossier de présentation du projet, établi par eido Architectes Sàrl

Délégué de la Municipalité à disposition de la commission : M. Dario Pernet, Municipal.